

LE PETIT BONHOMMIEN

Journal ÉDITÉ en SEPTEMBRE 2019



TRADITIONS PAYSANNES: DE L'AUTHENTICITÉ ET DE LA MÉMOIRE.

C'était dimanche 11 août la 38^{ème} édition de la Fête des traditions paysannes au Bonhomme, et la 18^{ème} orchestrée par Olivier Masson qui n'a pas ménagé les moyens d'une organisation parfaite à tous points de vue.

Dès 11 heures, le succès se mesure déjà en chiffre. Près de 2000 déjeuners retenus, en incluant l'excellent backeoffe et les tartes flambées, plus le grill-frites et tous les stands où l'on peut goûter et déguster (les succulents escargots de Musial en attestent). Même les 4 000 ou 5 000 visiteurs attendus ne risquent pas de mourir de faim.

« Un pays sans mémoire est un pays sans avenir ».



N° 7

L'atout majeur du Bonhomme est d'être le dernier village -welche de surcroît- avant les Vosges lorraines et d'être en jonction, via Les Bagenelles, avec le Val d'Argent. Ce qui explique l'implantation d'une soixantaine de stands répartis à peu de chose près, moitié alsaciens et moitié lorrains. L'autre avantage est la volonté non démentie des notions d'authenticité -il n'y a pas de figurants, ici- et de transmission de mémoire. En témoignent ces artisans de la Bresse, sexagénaires, mais qui viennent toujours accompagnés d'une ribambelle de fils et neveux.

Ceux de Liffol-le-Grand émerillonnent, d'autres apportent l'expérience des anciens métiers du « Village 1 900 » de Xaronval. Eric et Chloé, de la ferme Petit, de Sainte-Marie sont aussi connus que Tony, le bœuf de 900 kilos qu'ils promènent parmi les badauds, ou que « Carnaval » le bouilleur de cru.

Ce fil conducteur permet de présenter un passé vivant, même si on ne scie plus « en long » ou qu'on ne perce plus de tuyauterie en bois avec un foret géant, à la force du poignet, évidemment. Olivier cite Aimé Césaire en souriant : « Un pays sans mémoire est un pays sans avenir ». À part le travail du bois et les musclées démonstrations de bûcheronnage, ou la confection des essis (bois d'épicéa fendu), le visiteur appréciera encore le travail de la forge à soufflet et le bénéfice que peut en tirer le ferronnier. Et si Eric le sculpteur de Labaroche est passé à la tronçonneuse thermique, c'est pour plus de précision et de rapidité dans la reproduction d'animaux vernaculaires ou de ses bustes : Il se « taille » un franc succès avec celui de Schweitzer ou de... Johnny !

Carton plein aussi pour les animations !

Globalement, c'est le plaisir des papilles qui l'emporte, stimulé par l'originalité et l'exclusivité : La Confiserie des Hautes Vosges varie son savoir avec les bonbons d'eucalyptus, réglisse ou coquelicot venus épauler son produit vedette, celui à l'huile essentielle de bourgeon de sapin.« En passant par la ferme » de Ste-Croix-aux-Mines offre le concept original de distribuer les produits les plus naturels collectés alentour, la Bergerie de la Colline de Fresse-sur-Moselle a fait le rapprochement de ses sols granitiques et de ceux de l'île de Beauté : Et elle produit une vraie brebis corse ! Le superbe stand de pains et charcuterie de Muller-Weber de Ohnenheim est ici chez lui : Le couple est originaire du Bonhomme.

Carton plein aussi pour les animations avec les Baladins du Hohnack, les trompes de chasse et autres cors des Alpes, orgue de Barbarie, manège et schlitte miniature -à côté de la réelle- pour les enfants...

Une réussite quasiment épargnée par la météo, et qui devait se conclure par un bal gratuit et un feu d'artifice...



RENTREE 2019 : La cantine au resto!



Grande nouveauté à l'école du Bonhomme pour cette rentrée 2019 : les déjeuners seront pris à l'Hôtel-Restaurant de la Poste, à quelques mètres des locaux de l'école ! Les écoliers, entourés des deux animatrices scolaires, du chef cuisinier et de son épouse. Photo DNA

En effet, après de nombreuses années à livrer la cantine du Bonhomme pour les repas de midi, l'Auberge de La Cigogne à Kaysersberg a annoncé à la fin juin qu'elle ne poursuivrait pas les livraisons à la rentrée. La mairie a alors eu la judicieuse idée de contacter Romain Petitdémange, gérant de l'Hôtel-Restaurant de La Poste, pour trouver une solution pour le déjeuner des écoliers du village.



Au fil de quelques discussions, le gérant et le chef cuisinier Mickaël Baumier, se sont mis d'accord avec la mairie et ont accepté ce nouveau challenge avec grand plaisir.

« Une école sans cantine aurait été très compliquée pour les enfants, pour les parents, et pour

l'attractivité du village » nous confie Aline, épouse du chef, qui assure le service en salle et pour les nouveaux petits pensionnaires.

Le chef cuisinier adaptera donc ses menus du jour pour les écoliers, tout en tenant compte d'allergies ou intolérances alimentaires éventuelles. Les produits sont frais et de saison, certains seront même issus de l'agriculture biologique.

Entre trois et huit enfants se rendront donc tous les midis au restaurant de la Poste, encadrés par les deux animatrices scolaires Catherine Lebon et Isabelle Patry.

Cerise sur le gâteau : une salle est dédiée au repas des écoliers, qui ont la chance de profiter d'un cadre et d'un service des plus enthousiasmants avant de retrouver le chemin de l'école.

Mme Lebon, qui accompagne et sert les enfants depuis de nombreuses années à la cantine ajoute : « Les enfants sont ravis ! Ils sont calmes et respectueux, sûrement un peu impressionnés par la beauté du lieu »

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE LE BONHOMME**

SEANCE du vendredi 30 AOUT 2019 – 20 h00 - Salle de la mairie -

ECOLE - CONVENTION POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS DE L'ECOLE DE LE BONHOMME A L'ECOLE DE LAPOUTROIE - ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'une convention avait été signée par les communes de LAPOUTROIE et de LE BONHOMME pour l'accueil des élèves de CE2, CM1 et CM2 de LE BONHOMME par la commune de LAPOUTROIE.

Cette organisation est régie par la convention suivante :



**CONVENTION POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS DE
L'ECOLE DE LE BONHOMME A L'ECOLE DE
LAPOUTROIE
ANNEE SCOLAIRE 2019/2020**



ENTRE

La commune de LE BONHOMME, représentée par Monsieur Jean-François BOTTINELLI, le Maire, désigné dans la présente sous le terme « la commune de LE BONHOMME », d'une part,

ET

La commune de LAPOUTROIE représentée par Monsieur Jean-Marie MULLER, le Maire, désignée dans la présente sous le terme « la commune de LAPOUTROIE » d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

- ARTICLE 1 -

La commune de LAPOUTROIE accueille dans son école primaire, pendant l'année scolaire, des enfants provenant de la commune de LE BONHOMME ceci afin d'équilibrer les effectifs de l'école de la commune de LE BONHOMME.

En accord avec les services de l'inspection académique du Haut-Rhin et par délibération du conseil municipal de la commune LE BONHOMME le 30 août 2019 ainsi que par délibération du conseil municipal de la commune de LAPOUTROIE le 11 septembre 2019.

- ARTICLE 2 -

Pour l'année 2019/2020, il a été défini en accord avec Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription d'INGERSHEIM que les niveaux concernés par le mouvement sont les classes de CE2, CM1 et CM2 composées respectivement de 2, 5 et 1 soit un effectif total de 8 élèves, sous réserve d'inscriptions devant intervenir avant la rentrée 2019/2020.

- ARTICLE 3 -

En accord avec les services de l'Inspection Académique, la présente convention annule et remplace toutes demandes de dérogations entre les communes de LE BONHOMME et de LAPOUTROIE pour les élèves des niveaux précités uniquement.

- ARTICLE 4 -

Les élèves de l'effectif concerné devront être radiés des effectifs de la commune de LE BONHOMME par la direction de l'école de la commune de LE BONHOMME.

- ARTICLE 5 -

Le transport des enfants sera effectué par un bus et un chauffeur mis à disposition par la commune de LAPOUTROIE à raison d'un aller-retour par jour, le matin et le soir, 4 jours par semaine. Le coût du transport sera pris en charge par la commune de LE BONHOMME aux conditions du devis proposé par la commune de LAPOUTROIE et après délibération du conseil municipal de la commune de LE BONHOMME. Le devis pourra être revu annuellement.

- ARTICLE 6 -

Le prix de revient du repas par enfant sera de 4,60€ pour l'année scolaire 2019/2020 ; ce prix de revient comprend les charges d'eau, d'électricité, d'achat d'alimentation, d'entretien des locaux et du matériel, d'assurances, de personnel pour la confection des repas, de personnel pour le service et la surveillance des enfants et autres charges nécessaires au maintien et au fonctionnement du service. Le coût du repas sera à la charge des parents.

- ARTICLE 7 -

Les frais d'accès au périscolaire de la commune de LAPOUTROIE s'élèvent à 13€ par an et par famille et seront à la charge des parents.

- ARTICLE 8 -

L'heure de garde est à un tarif variant de 2,70 € à 2,90 € selon un barème défini par la CAF selon le revenu des parents. L'heure de garde sera prise en charge par la commune de LE BONHOMME après refacturation par le périscolaire de la commune de LAPOUTROIE.

- ARTICLE 9 -

Les frais de scolarité des enfants, originaires de LE BONHOMME, accueillis à LAPOUTROIE, seront pris en charge par la commune de LE BONHOMME.

A titre d'information, pour l'année scolaire 2018/2019, les frais de scolarité se sont élevés à 132,46 € par enfant. Le montant définitif pour l'année 2019/2020 sera calculé au mois de septembre par la commune de LAPOUTROIE, lors du vote du budget scolaire. Ils seront ensuite versés à la commune de LAPOUTROIE par la commune de LE BONHOMME après émission du titre de recette correspondant.

- ARTICLE 10 -

La présente convention est établie pour un an à compter du 2 septembre 2019.

- ARTICLE 11 -

En cas de litige entre les parties, le Tribunal Administratif de Strasbourg est seul compétent.

Vu le rapport de Monsieur le Maire, vu la convention régissant l'année scolaire 2018/2019 et vu l'avis favorable de Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription d'INGERSHEIM,

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité des voix, accepte la convention en tous ses termes.

CANTINE - AUGMENTATION DU PRIX DU REPAS ET CHANGEMENT DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la société l'Auberge de la Cigogne, courant de l'été, a informé la municipalité de sa volonté de cesser de fournir les repas pour le service de cantine scolaire. Après plusieurs demandes de la Municipalité restées infructueuses auprès de service de traiteur, l'Hôtel de la Poste a répondu favorablement pour assurer cette mission dans ses propres locaux. Le coût du repas avec l'heure de garde comprise s'élèverait ainsi à 10,20 € par enfant et par jour.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le conseil municipal, accepte que l'Hôtel de la Poste soit le nouveau restaurateur pour la cantine scolaire. Les enfants iront ainsi manger au sein des locaux de l'Hôtel de La Poste encadrés par les agents de la cantine municipale, à l'unanimité des voix et décide, à compter du 2 septembre 2019, du prix du repas et de l'heure de garde de la cantine scolaire à 10,20 € par enfant et par jour à 9 voix pour, 1 abstention et 3 voix contre.

CONCESSIONS DE TERRAINS - RUCHES - TARIFICATION

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du conseil municipal du nombre croissant de demandes pour l'installation de ruchers en forêt communale notamment. Ainsi, il demande au conseil municipal si celui-ci souhaite fixer un tarif

par ruche pour l'occupation du domaine privé de la commune à l'instar de l'ONF pour les forêts domaniales. Après renseignements pris auprès de l'ONF, la tarification moyenne est de 5,00 € par ruche et par an.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des voix, décide de maintenir la gratuité pour l'occupation du domaine public pour les ruches et décide que les autorisations d'occupation du domaine public seront soumises à dépôt préalable d'une demande écrite et seront octroyées annuellement.

CD68 - LIGNE AXIALE, PASSAGES PIETONS ET BANDES STOPS SUITE A REFECTION HAUT DU VILLAGE - DEMANDE D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire expose que les travaux de marquage des passages piétons, des bandes stops et de la ligne axiale sur la RD415 suite à la réfection complète de la partie haute du village est susceptible d'être éligible au versement d'amendes de police de la part du Conseil départemental pour un taux pouvant aller jusqu'à 40 %, ce qui représenterait une aide financière d'un montant maximum de 1.088,20 € (sur la base HT des travaux à 2,720,50 € HT) .

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

COUT DES TRAVAUX TTC	3.265,56 €
FCTVA	535,68 €
AMENDES DE POLICE	1.088,20 €
FONDS PROPRES COMMUNAUX - LE BONHOMME	1.641,68 €

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comporte la lettre de demande, le plan de financement, les devis, la page III B1 du Budget Primitif, l'arrêté municipal règlementant la circulation pour la réalisation des travaux ainsi que l'avis du Préfet y attaché.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et vu l'intérêt général du projet, notamment pour la sécurité routière le long d'une route départementale classée à grande circulation et prioritaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, adopte le plan de financement exposé ci-dessus et sollicite l'attribution de la subvention pour le projet susvisé au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental du Haut-Rhin d'un montant de 1.088,20 €.

SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN - REVISION DES STATUTS

Monsieur le Maire informe les conseillers de la révision des statuts du syndicat d'électricité et de gaz du Rhin. Ces statuts ont été envoyés aux conseillers municipaux avec la convocation à la réunion du conseil municipal par mail du 23 août 2019.

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Vu les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté

préfectoral n°99-2887 du 2 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz et vu la délibération du Comité Syndical du 24 juin 2019.

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin et considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 24 juin 2019, les statuts révisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix émet un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 24 juin 2019 et demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT (M49) - DUREE D'AMORTISSEMENT ETUDE SUR LA VULNERABILITE DES SOURCES

L'étude sur la vulnérabilité se déroule depuis 2017, étape indispensable au processus de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des sources. Cette étude se chiffre à 7.800,00 € HT, dont 5.850,00 € HT ont été réglé cette année.

Etant sur une nomenclature M49, il conviendra d'amortir cette étude sur une durée maximale de 5 ans dès l'année 2020. A la vue de l'état des finances du budget eau/assainissement, Monsieur le Maire propose d'amortir cette étude sur la durée maximale, soit 5 ans, ce qui représenterait 1.560,00 € par an.

Vu la nomenclature comptable M4 et les règles de la comptabilité publique et vu la situation financière du service eau/assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix décide d'amortir l'étude sur la vulnérabilité des sources sur 5 années à partir de 2020, soit 1.560,00 € par an par un débit au compte 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles ».

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DIVERS (dont Déclaration d'Intention d'Aliéner)

a) Déclaration d'Intention d'Aliéner n° DIA 068 044 19 A0006

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a fait usage de sa délégation de signature et de pouvoir en refusant de préempter pour la vente d'un terrain bâti :_Section n° I Parcelle n° 48 et 179 - 46 Rue du 3^{ème} Spahis Algériens - 68650 LE BONHOMME de superficie respectives de 03 a 04 ca et de 02 a 60 ca.

b) Déclaration d'Intention d'Aliéner n° DIA 068 044 19 A0007

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a fait usage de sa délégation de signature et de pouvoir en refusant de préempter pour la vente d'un terrain bâti :_Section n° I Parcelle n° 10 - 25 Rue du 3^{ème} Spahis Algériens - 68650 LE BONHOMME d'une superficie de 03 a 18 ca.

c) Déclaration d'Intention d'Aliéner n° DIA 068 044 19 A0008

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a fait usage de sa délégation de signature et de pouvoir en refusant de préempter pour la vente d'un terrain bâti : Section n° I Parcelle n° 204 - 3 Rue du Hagis de la Graude - 68650 LE BONHOMME d'une superficie de 03 a 25 ca.

d) Gendarmerie de Lapoutroie

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que la Commune de Labaroche ne souhaite plus s'associer aux quatre autres communes pour le financement de l'éventuelle nouvelle gendarmerie de Lapoutroie. Un accord de principe de la commune de LE BONHOMME avait été donné par délibération en date du 22 février dernier. Ainsi, il est demandé au conseil municipal s'il souhaite poursuivre ce projet à quatre communes au lieu de cinq. Dans le cas inverse, le point sera ouvert au vote lors de la prochaine réunion du conseil municipal. Le conseil municipal manque d'éléments notamment financier pour se prononcer, ce point sera abordé lors d'un conseil municipal ultérieur lorsque le projet se précisera.

e) Vente de pain

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que la Boulangerie DURAIN, proposant actuellement son pain à la vente dans les anciens locaux de l'école primaire a cessé l'activité de vente de pain au sein de la Commune, vu le peu de personnes qui sont venues pour profiter de ce service. Il conviendra de réfléchir à d'autres solutions afin de réhabiliter ce service au sein de la Commune. Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de réfléchir au fait que ce service soit proposé éventuellement au sein des futurs ateliers relais.

f) Atelier-relais - APS

Monsieur le Maire fait communication au conseil municipal de la réception de l'APS de la part du cabinet d'architecture DI NISI. Par ailleurs, les conseillers municipaux ont tous reçu par mail en date du 23 août dernier les éléments de l'APS (Avant-Projet Sommaire). Monsieur le Maire précise que pour l'APD (Avant-Projet Définitif), la commune devra définir l'activité souhaitée dans le second local. Une observation est faite par plusieurs conseillers municipaux sur la devanture de l'APS : côté rue, le bâtiment manque d'ouverture, il conviendrait d'ajouter au projet une belle vitrine, avec de grandes baies vitrées. Monsieur le Maire précise que cela se fera en fonction des activités futures et des aménagements intérieurs.

g) Distributeur de billets

Le groupe La Poste a retiré, il y a quelques années, le distributeur de billets par manque de transactions. A cette époque, la commune s'était rapprochée de toutes les banques locales et aucune n'avait répondu favorablement à la demande d'installation d'un distributeur. Certaines communes installent un distributeur à leur charge. Il est décidé de se laisser l'opportunité de le faire dans un investissement futur en prévoyant les réservations notamment électriques au sein des futurs ateliers-relais.

h) Proposition d'un salon-alimentaire

Monsieur MILLION, conseiller municipal, propose de créer, dans la Commune, un salon-alimentaire regroupant un bon nombre de professionnels des métiers de la bouche, ce qui permettrait aux producteurs locaux de présenter leurs produits. Le mois de janvier semble pertinent pour une telle organisation, étant donné que c'est la période de vacances de la plupart des restaurateurs, ce qui leur laisse le temps de parcourir un salon.

i) Sanglier à la broche

Il est proposé d'organiser un repas « sanglier à la broche » une fois par mois, le sanglier serait vendu par les chasseurs du Bonhomme et les associations pourraient, tour à tour, organiser la soirée. La Municipalité doit encore réfléchir à l'organisation et demander aux associations si elles seraient partantes.

j) Prochaine réunion du conseil municipal

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le 04 octobre 2019 à 20h00 en Salle du Conseil

LES MAIRES INVITES A RENDRE HOMMAGE AUX LIBERATEURS

AFRICAINS:

QUELLES RUES EN ALSACE ?

Si certaines communes ont nommé une ou plusieurs rues en hommage à l'une ou l'autre unité de soldats maghrébins, comme Mulhouse, Rouffach, Lutterbach, Wittelsheim ou Guebwiller, d'autres n'ont pas entamé ce devoir de mémoire que le président Macron appelle de ses vœux. La rue du 3^{ème} régiment de Spahis algériens au Bonhomme en hommage aux libérateurs de la Seconde guerre mondiale de 1939-1945. Photo L'Alsace /Thierry GACHON

De nombreux soldats maghrébins et africains ont participé à la libération de l'Alsace. Un grand nombre de communes ont accompli ce devoir de mémoire et leur ont rendu hommage à travers des noms de rue ou de place. Mulhouse est à ce titre particulièrement reconnaissante avec les rues de la 4^e -Division-marocaine-de-montagne, du 6^e -Régiment-d'infanterie-coloniale, du 6^{ème} -Régiment-de-tirailleurs-marocains ou de la 9^{ème} -Division-d'infanterie- coloniale.



Libérée par les tirailleurs marocains, Thann leur a offert une rue, ainsi qu'une place aux Anciens combattants du nord. **Comme Le Bonhomme, avec le 3^e régiment de Spahis algériens** ou Cernay avec la 4^e DMM. Rouffach possède une rue du 1^{er} -Tirailleur-marocain, du 4^e -Régiment-des spahis-marocains et plus récemment le carrefour-des-Alliés.

Mais ce n'est pas le cas partout. À Colmar, par exemple, aucune rue ou place ne fait référence à ces soldats. Rien à Colmar, Uffholtz ou Ensisheim

La municipalité indique qu'elle a demandé aux présidents de l'Union Nationale des Combattants (UNC) de lui faire des propositions. Elle rappelle, même si cela n'a rien à voir qu'en 2015, un square a été nommé place du sergent-chef Kouider Guerroudj et de tous les Harkis. Et ajoute encore que deux dossiers de baptême de rue sont en cours pour Simone Veil et le gendarme Beltrame.

Rien non plus à Seppois-le-Bas, premier village alsacien à avoir été libéré, ni à Uffholtz : « La question peut se poser, indique le maire Jean-Paul Welterlen. Mais il est difficile de renommer une rue. Si une nouvelle rue se créait, pourquoi pas ? J'en parlerai à la municipalité la semaine prochaine et je vais contacter l'UNC locale pour savoir comment cela serait possible. Je peux comprendre ce travail de mémoire. Il est vrai que ces Marocains et soldats d'Afrique sont venus en libérateurs. En tout cas, nous sommes sensibles à cela. »

À Ensisheim, on trouve une rue de la 1^{re} -Armée française, une autre du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny ou du Maréchal-Leclerc, une place en l'honneur du sergent-Vincent, mais rien du côté de l'Afrique. « On a des noms de libérateurs mais originaires d'Ensisheim. Quand on avait nommé ces rues, on n'avait pas trouvé de nom de soldats nord-africains. On va révérifier avec l'UNC locale. » Et de rappeler qu'il y a eu « pas mal de morts » à la libération de la commune, « surtout par noyade car l'Ill était en crue le 6 février 1945 et les Allemands tiraient sur les canots dans lesquels traversaient les Français ».

Aucune rue non plus à Kingersheim. Jo Spiegel assume : « Je dois faire plaisir à Emmanuel Macron ?... On ne fait pas des coups comme ça sur l'émotion. Que le président nous envoie déjà une lettre pour expliquer le sens de la démarche. Mais on n'est pas des sous-fifres de l'État ; ce n'est pas lui qui décide du nom des rues. Le 6^e régiment d'infanterie coloniale n'a pas de rue, mais on les a largement mis en avant lors des célébrations de la Libération. »

LA POSTE : RAPPEL

Le bureau de poste est ouvert aux horaires d'ouverture des bureaux de la Mairie.



LA POSTE

Le service de la Poste du Bonhomme vous propose :

- la vente de timbres, d'enveloppes et emballages pré-affranchis, d'emballages à affranchir (enveloppes spéciales, boîtes), ...
- l'envoi de lettre recommandée et colis ;
- la mise en instance des lettres recommandées, colis, ... non distribués ;
- la gestion des procurations, du transfert du courrier lors d'un déménagement,...

Communiqué de votre facteur



A partir du 17 septembre, les horaires de passage de votre facteur changent.

La Poste se transforme pour s'adapter à l'essor du commerce en ligne, l'émergence de besoins dans le domaine des services et la baisse des volumes de courrier.

Pour satisfaire ses clients, La Poste propose de **Nouveaux Services facteurs** qui s'adressent :

- aux particuliers : visite du facteur au domicile des seniors avec le service « Veiller Sur Mes Parents », accompagnement au numériques des foyers seniors avec la tablette Ardoiz, livraison de courses et de repas.
- aux professionnels : organisation de remises commentées de catalogues, collectes de colis à la demande et enlèvement par le facteur de matières à recycler (papiers, cartons, gobelets...).

Le développement de ces services de proximité conduit à une évolution du métier de facteur vers plus de contact clients tout au long de la journée, en complément de la distribution des colis et du courrier.

Ainsi, **à partir du 17 septembre**, le facteur réalisera sa tournée sur une amplitude horaire élargie et pourra être amené à passer matin ou **après-midi** à votre domicile.

Vous pourrez le solliciter pour obtenir des renseignements sur les services de proximité de La Poste. Il peut également vous procurer, si vous le souhaitez, des produits tels que des carnets beaux timbres, des stickers de suivi ou des emballages prêts à poster.

**TOURNEE ANNUELLE
DE CONSERVATION CADASTRALE**

**AVIS AUX
PROPRIETAIRES FONCIERS**

Les propriétaires fonciers sont informés que
Mme LABOPIN Géraldine, géomètre du Cadastre sera
de passage en commune les 9, 10 et 11 octobre 2019
afin de procéder aux mises à jour annuelles de la
documentation cadastrale et à la tenue à jour du plan
cadastral.

Dans ce cadre, elle sera amenée à se déplacer sur
l'ensemble du territoire communal et à prendre contact
avec les administrés.

Le présent avis est affiché par ordre du Maire
soussigné.

A LE BONHOMME , le 28/08/2019

SECURITE SUR LA ROUTE: rappel de bonne conduite

Respectez tous les usagers et le code de la route : vous partagez la route avec quantité de conducteur !



Les règles de conduites sont identiques pour tout le monde et sur toutes les voies !

SECTION KRAV MAGA

Pour la 5ème saison les cours reprendront **le vendredi 27 septembre à 18h30** dans la salle de sport de l'école.

Tout le monde est bienvenu pour se dépasser, transpirer mais toujours dans la bonne humeur. Les cours comprennent un échauffement, du renforcement musculaire, une partie technique, combats et étirements, gestion du stress.

Un certificat médical à la pratique du sport et sport de combat sera demandé.

Prix : 50 euros

Horaires : 18h30 à 20h15

LA BIKINESIE



Certaines participantes des groupes de Biokinésie ont clôturé l'année par une randonnée sur les hauteurs de Fréland et ont rejoint le reste du groupe au restaurant du Kalblin afin de partager un bon petit repas. Cette 7ème année s'est terminée fin juin, dans une ambiance toujours aussi sympathique. La biokinésie est une technique majeure en Naturopathie qui vise à auto-masser nos organes par des exercices de gymnastique. Ces exercices ont la capacité de travailler sur la souplesse articulaire, de favoriser la circulation

énergétique, de calmer le mental et de se muscler le corps (paramètre important dans la prise en charge de l'ostéoporose) et ceci dans la douceur et le respect des capacités de chacun.

Les cours reprendront lundi 16 septembre à 10h15 et/ou jeudi 19 septembre à 19h, dans la salle de jeu de l'école maternelle.

Le tarif annuel est de 170 €. Les cours seront maintenus pendant les vacances scolaires (sauf fête de fin d'année). Le cours nécessite un tapis de gym et une couverture pour la séance de relaxation proposée à la fin du cours. Seront fournis : un ballon, un bâton et un Toning Ring. (Matériel utilisé pour le Pilate). Les 2 premiers cours sont offerts, alors n'hésitez pas à vous présenter pour faire un essai, vous êtes les bienvenus.

Sur inscription : Sylvie Rubiella. Naturopathe au Bonhomme.

Tel : 06.27.34.44.98 .

Site internet : sylvie-rubiella.com

COMITÉ DE JUMELAGE

L'assemblée générale annuelle du comité de Jumelage du Bonhomme aura lieu le dimanche **06 octobre 2019 à 10h30 à l'étang du Vallon.**

Il sera évoqué les festivités du 40ème anniversaire du jumelage qui se dérouleront à Kernilis mi-juillet 2020 (dates à définir).

Les personnes intéressées sont les bienvenues.

ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS DU BONHOMME SECTION GYM

Pour retrouver la ligne ou pour entretenir votre musculature et votre endurance sportive, l'association Sports et Loisirs du Bonhomme, section Gym, accueille volontiers de nouveaux adhérents, pour cette rentrée 2019.

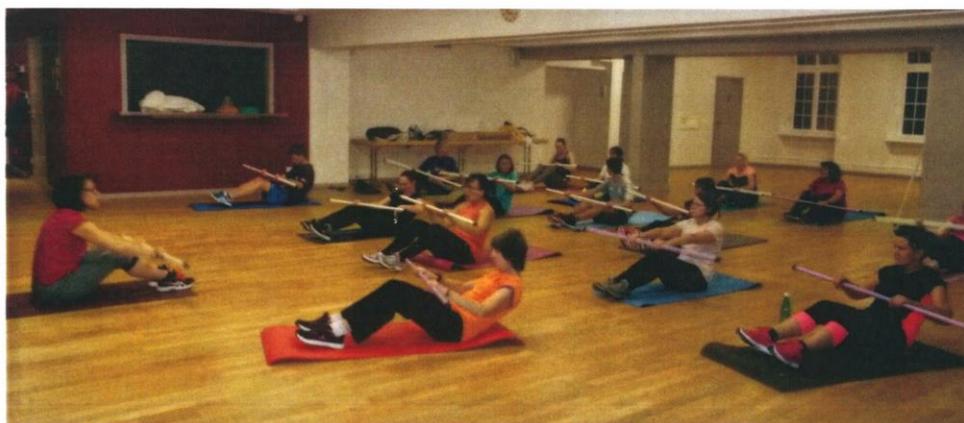
Aux prix imbattables de 80€ l'année pour les adultes
(60€ pour les étudiants),
un cours a lieu chaque mardi de 19h30 à 20h30,
à la salle des fêtes du Bonhomme.

L'animatrice Pauline propose du changement à chaque séance à l'aide d'accessoires variés (fournis), sur une musique entraînante.

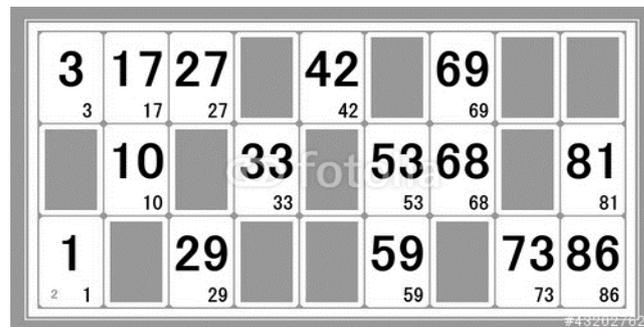
De 15 à 75 ans, homme ou femme,
vous êtes les bienvenus !

Pensez à apporter votre bouteille d'eau
et un tapis de gymnastique.

Venez tester, les deux premières séances sont gratuites !



Infos et contact : Joëlle au 06.95.43.53.64



LE CLUB DES JOYEUX MONTAGNARDS
DE 68650 LE BONHOMME

GRAND LOTO

ORGANISE PAR LE CLUB DES JOYEUX MONTAGNARDS
68650 LE BONHOMME

DIMANCHE 20 OCTOBRE 2019

Salle des Fêtes du Bonhomme

(Ouverture de la Salle à 13 H - - 1^{ère} partie à 14 H)

NOMBREUX LOTS DE VALEUR

BONS d'ACHAT : 400 € 1^{er} PRIX

200 €

150 €

1 SANGLIER ou 1 CHEVREUIL

3 BONS d'ACHAT DE 50 €

23 LOTS d'UNE VALEUR de 30 €

TARIFS : LE CARTON 4€- LES 6 CARTONS 20€- LES 13 CARTONS 40€

BAR – PATISSERIES

RESERVATIONS : au 03 89 47 23 37 ou 03 89 47 59 08 ou 06 76 28 12 62